

Table des matières

Sommaire	5
Préface.....	7
Introduction.....	11
I. La Cour européenne des droits de l'homme, le dernier rempart européen – Le rôle respectif des États et de la Cour dans la protection des droits et libertés contenus dans la Convention européenne des droits de l'homme	15
A. L'obligation des États parties de respecter les droits et libertés contenus dans la Convention et dans ses Protocoles additionnels.....	15
B. Le rôle subsidiaire de la Cour	16
II. Les méthodes d'interprétation et principes directeurs suivis par la Cour	21
A. Une lecture finaliste de la Convention.....	21
B. Le principe d'effectivité	22
C. Les notions autonomes.....	25
D. La doctrine de l'« instrument vivant » (interprétation évolutive et dynamique du texte de la Convention).....	25
E. L'interprétation de la Convention comme un tout....	28
F. La marge nationale d'appréciation.....	29
III. Les juges, les formations judiciaires et le greffe de la Cour	33
A. Les juges de la Cour	33
B. Le juge unique	34
C. Le comité (trois juges)	35

D. La chambre (sept juges).....	36
E. La Grande Chambre (dix-sept juges).....	37
F. Le greffe de la Cour.....	38
IV. La requête individuelle	39
A. Le formulaire de requête.....	39
B. Le contenu de la requête individuelle.....	40
C. La représentation des requérants.....	40
D. L'anonymat ou la confidentialité des documents	41
E. L'emploi des langues.....	42
F. Le coût de la procédure.....	42
V. Le filtrage des requêtes individuelles : les conditions de formalisme et de recevabilité	45
A. L'article 47 du règlement de la Cour – Le formalisme	45
B. Les conditions de recevabilité	47
1. Les conditions tenant à la procédure.....	47
a) L'épuisement des voies de recours internes...	47
b) Le respect du délai de quatre mois (anciennement de six mois)	49
c) La requête anonyme	52
d) La requête essentiellement la même	52
e) La requête abusive.....	53
2. Les conditions tenant à la compétence de la Cour	53
a) Incompatibilité <i>ratione personae</i>	54
b) Incompatibilité <i>ratione loci</i>	58
c) Incompatibilité <i>ratione temporis</i>	59
d) Incompatibilité <i>ratione materiae</i>	59
3. Les conditions tenant au fond.....	60
a) Défaut manifeste de fondement	60
b) Absence de préjudice important	62

VI. La politique de priorisation de la Cour et la nouvelle stratégie des affaires dites « à impact »	65
VII. Les mesures provisoires	67
VIII. Le règlement non-contentieux du litige	71
A. Le règlement amiable	71
B. La déclaration unilatérale.....	73
IX. L'examen de la requête et la réponse apportée par la Cour	75
A. L'examen initial de la requête – L'attribution à une formation judiciaire.....	75
B. La décision de communiquer la requête au Gouvernement défendeur	75
C. L'échange d'observations entre les parties.....	76
D. La tierce intervention	77
E. L'examen de l'affaire par un comité ou par une chambre	78
F. La satisfaction équitable	79
1. Le dommage matériel.....	81
2. Le dommage moral.....	81
3. Les frais et dépens.....	81
G. Notification et publication des arrêts et décisions...	82
H. La saisine de la Grande Chambre et la procédure devant la Grande Chambre.....	82
X. La portée et les effets des arrêts de la Cour	85
A. La force obligatoire des arrêts définitifs de la Cour ..	85
B. L'effet « <i>erga omnes</i> » attaché aux arrêts de la Cour et l'autorité de la « chose interprétée »	86

C. La répartition des rôles entre le Comité des Ministres et la Cour dans la procédure d'exécution des arrêts.....	86
D. La surveillance de l'exécution des arrêts par le Comité des Ministres.....	88
E. Deux nouveaux moyens à la disposition du Comité des Ministres dans le processus d'exécution des arrêts.....	91
1. La demande d'interprétation d'un arrêt	91
2. Le recours en manquement.....	91
Conclusion	93
Ressources documentaires	95
Bibliographie sommaire	97
ANNEXES	
ANNEXE 1 Convention européenne des droits de l'homme	101
ANNEXE 2 Règlement de la Cour	147
ANNEXE 3 Instructions pratiques.....	149
ANNEXE 4 Guide pratique sur la recevabilité.....	151
ANNEXE 5 Schéma du cheminement d'une requête	153